Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No. 14/2026 au Conseil communal

Achat de matériel d'exploitation et remplacement d'un véhicule pour le service de la voirie

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 7 septembre 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :		M. Axel Boggio, Président
Municipalité :		Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Sandra Gillard
Commission technique :		Mme Fatima El Hakmaoui Mme Stéphanie Ganour-Gumy Mme Natacha Romano M. Guido Baraldini M. Thomas Fleischer
Commission des finances :		M. Olivier Guignard, Président Mme Sakine Uçurum Pion M. Jean-Claude Favre
	Absente :	Mme Virgnie Niang
	Absente :	Mme Mehtap Hirt-Tari

Préambule

La Commission des finances a disposé du présent préavis avant la séance de présentation du 7 septembre. Il a pu en prendre connaissance et poser durant la séance toutes les questions nécessaires à sa bonne compréhension.

Monsieur Andrea Da Campo, chef des infrastructures, ne pouvant pas être présent à cette séance, il a répondu par écrit le 24 septembre aux questions qui nécessitaient son expertise.

La Commission remercie les membres de la Municipalité pour la clarté des réponses fournies à ses questions.

Analyse financière

Le préavis sollicite l'octroi de deux crédits d'investissement et les montants demandés sont les suivants :

- CHF 48'000.– TTC pour l'achat d'une tondeuse télécommandée,
- CHF 130'000.– TTC pour le remplacement d'un véhicule du service de la voire,

soit un montant total de CHF 178'000.– TTC.

Aspects financiers intervenus dans les choix

Pour la tondeuse télécommandée, des offres ont été demandées à deux entreprises spécialisées en matériel professionnel qui ont proposé les mêmes trois modèles à des conditions similaires. En termes de prix, entre les deux modèles offrant un niveau d'équipement adapté et semblable, le choix s'est porté sur le moins cher.

Concernant le nouveau véhicule pour la voirie,

- Le véhicule à remplacer âgé de 10 ans est entièrement amorti.
- Les coûts de remise en état pour l'expertise prévue initialement en 2024 mais repoussée à 2027 ont été estimés à CHF 10'000.--.
- Une augmentation importante du prix d'achat entre les deux véhicules a été constatée. Selon les indications obtenues, celle-ci s'explique par le rabais exceptionnel de 48% accordé lors de l'acquisition de l'ancien véhicule (modèle de fin de série) et par un cahier des charges différent. En effet, le nouveau véhicule répond à des exigences plus élevées et permet une plus grande polyvalence dans ses missions.

Financement et amortissement

Les crédits d'investissement seront :

- prélevés sur les disponibilités de la bourse communale ;
- amortis sur une durée de 10 ans, représentant une charge annuelle de :
 - CHF 4'800.– pour la tondeuse télécommandée,
 - CHF 13'000.– pour le nouveau véhicule de la voirie.

La Commission considère que ces charges d'amortissement sont modérées et compatibles avec la situation financière actuelle de la Commune.

La possibilité laissée à la Municipalité de recourir, le cas échéant, à l'emprunt constitue une disposition usuelle et ne représente pas un engagement financier immédiat.

En outre, la Commission des finances constate que :

- les crédits demandés ne figurent pas dans les investissements portés au budget 2026, car il s'agit de besoins récents et urgents selon la Municipalité,
- la reprise de la camionnette Peugeot Boxer estimée au minimum à CHF 2'000.—n'a pas été prise en compte, mais viendra diminuer ultérieurement la demande de crédit.

Sous l'angle strictement financier, la Commission estime que le préavis ne présente pas de risque particulier pour l'équilibre des finances communales.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 14/2026** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Olivier GUIGNARD ……
Président et rapporteur

Virginie NIANG ……

Sakine UÇURUM PION ……

Mehtap HIRT-TARI ……

Jean-Claude FAVRE ……

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 2 octobre 2026